

L'an deux mille dix-huit, le onze décembre à quinze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du quatre décembre deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

**Délégués présents(es)**

<b><u>Nombre de délégués</u></b> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 17
<b><u>Nombre de voix</u></b> En exercice : 36 Présentes : 22 Exprimées par pouvoirs : 7 <b>Total (mini 19) : 29</b>
<b>Quorum atteint</b>

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 2 voix)**  
Claude AURIAS

**2 représentantes du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
(porteuses de 2 voix)**  
Eliane BARREILLE, Jacqueline BOUYAC

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme  
(porteuse de 2 voix)**  
Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes  
(porteur de 2 voix)**  
Gérard TENOUX

**12 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Valery LIOTAUD, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Éric RICHARD, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

**Délégués excusés ayant donné pouvoir :**

Pierre COMBES à Sébastien BERNARD, Marie-Pierre MONIER à Philippe CAHN, Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Roland PEYRON à Éric RICHARD, Pascale ROCHAS à Michel ROLLAND.

**Délégués excusés**

Pierre-Yves BOCHATON, Myriam HUGUES

**Invités présents**

Laurent HARO  
Sébastien NINON, région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Invités excusés**

Evelyne GAUTHIER

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 15 heures.

Madame Eliane BARREILLE est nommée secrétaire de séance.

## Objet : Modification du protocole ARTT suite à l'avis du Comité Techniques du CDG 26

- ◆ Vu la délibération du Comité Syndical n° 2016-01-11 du 15 mars 2016,

Le Président expose,

Le Comité Syndical du 20 juin 2018 a validé la possibilité d'utilisation d'un compte épargne temps (CET) par les agents du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales à compter de l'année 2018. Cette mise en place engendre une nécessité d'ajustement du protocole d'aménagement et de réduction du temps de travail, dont certaines dispositions ne sont plus cohérentes avec le CET.

Le Comité Technique du Centre de Gestion de la Drôme réuni le 26 novembre 2018, a rendu un avis favorable aux modifications proposées.

Le Président propose de suivre cet avis et de modifier le protocole d'ARTT en conséquence.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Suit** l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Drôme du 26 novembre 2018
- **Approuve** le protocole d'accord modifié et annexé à la présente délibération
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



Le Président  
Claude AURIAS

